

Challenge bitume 27 – Calendrier 2018

UNION SPORTIVE BARROISE
27330 LA BARRE EN OUCHE
LES 21 BORNES DE LA BARRE

11/03/18 LA VIEILLE-LYRE 5 ou 10 km

25/03/18 GUICHAINVILLE 5 ou 10 km

14/04/18 RUGLES 6 ou 10 km

06/05/18 VERNEUIL 5 ou 10 Km

13/05/18 LA SAUSSAYE 7,5 ou 15 km

27/05/18 BOISSEY LE CHÂTEL 5 ou 10 km

03/06/18 GROSSEUVRE 6,850 ou
15 km

24/06/18 GROSLEY SUR RISLE 7 ou 20 km

01/07/18 LA BARRE EN OUCHE 10,5 ou 21km

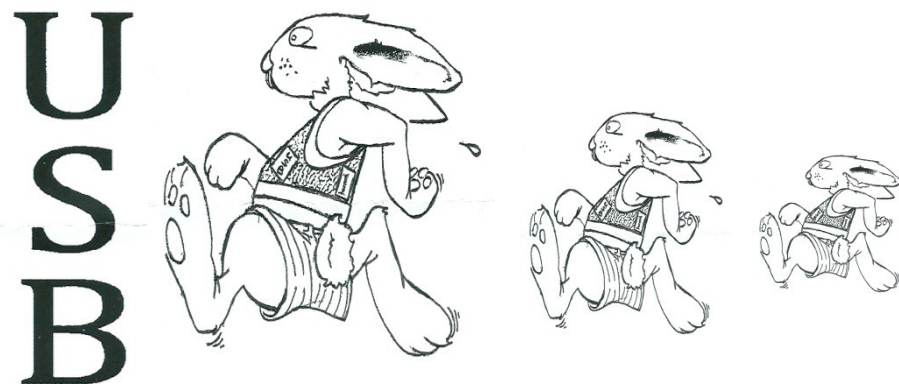
16/09/18 THIBERVILLE 5 ou 10 km

30/09/18 GOUVILLE « Courir pour un enfant »trail 8 ou 15,5 km

14/10/18 SERQUIGNY 10 Km

Dimanche 1 Juillet 2018

35^{ème} édition



DEPART : Place de la Mairie 9h30

Contact : Mme VIAL Sylvie 02.32.44.35.07

Email : courvallet-via@orange.fr

Challenge-bitume27.fr

PROGRAMME DES EPREUVES

10km500 et 21 km à partir de 9h30

INSCRIPTIONS :

Reçues avant le 28 juin 2018

8€ le 10km500

8€ le 21km

Sur place +2€

A l'aide du bulletin ci-joint, accompagné des frais d'inscription, à

retourner au plus tôt à : (chèque à l'ordre de l'USB)

Mme Vial – USB - 47 grande rue - La Barre en Ouche

27330 MESNIL EN OUCHE

Tél – Fax : 02.32.44.35.07 (bureau)

courvallet-via@orange.fr

CLASSEMENT :

Catégories : Cadet, Junior, Espoir, Sénior, Master 1.2.3.4.5

Homme et Femme

RECOMPENSES :

Coupes et lots aux 1^{ers} de chaque course des 10 km 500 et 21 km
ainsi qu'aux 1^{ers} de chaque catégorie plus divers lots tirés au sort

DIVERS :

✍ Prévoir vos épingles pour dossard.

Vélo accompagnateur interdit

3 ravitaillements Parking – WC – douches au stade

2 boucles de 10km500

Service médical assuré par CDSS 27

Retrait des dossards le 01 Juillet à partir de 8h

Les organisateurs déclinent toute responsabilité

en cas de perte ou de vol

LES 21 BORNES DE LA BARRE EN OUCHE

BULLETIN D'ENGAGEMENT

NOM :	Prénom :
Date de naissance :	Catégorie :
Sexe Masculin :	Sexe féminin :
Adresse complète :	
Adresse mail :	
Licencié : oui Nom de club et numéro licence	
Non licencié	
Courses choisie 10km500	Course choisie 21 km

Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de M M A Assurance individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

*Les non licenciés devront être en position d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie certifiée conforme. Ces documents seront conservés par l'organisation en tant que justificatifs en cas d'accident ou la photocopie certifiée conforme (loi du 23/03/99).

Les mineurs participeront sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leur club.

Signature :